



Indemnités de fin de mission obligatoires en intérim?

Par **bouleta**, le 12/11/2011 à 14:35

Bonjour,
je suis intérimaire pour la même société et au même poste depuis 4 semaines. J'ai eu un 1er contrat de 3 semaines, renouvelé en début de mois pour 1 mois. Sur ma 1ère fiche de paye (donc pour la 1ère mission de semaines), les indemnités de fin de mission ne figurent pas sur ma paye. (seulement indemnités de congés payés) est-ce légal/normal? que faire si ce n'est pas le cas? merci de votre réponse

Par **pat76**, le 12/11/2011 à 17:24

Bonjour

Vous avez posé la question au responsable de votre agence intérim?

Par **bouleta**, le 13/11/2011 à 08:53

Non, je n'ai pas encore eu l'occasion de le voir, puisque j'ai reçu ma fiche de paye ce week-end. En +, j'ai vu qu'ils ont interrompu ma mission (volontairement je pense) la veille du 1er novembre et me l'ont fait reprendre le 2. Tiens, tiens, comme c'est étrange...

Par **pat76**, le **13/11/2011** à **15:38**

Bonjour

Avant de voir votre responsable de l'agence intérim, faites un détour par l'inspection du travail avec vos contrats et votre bulletin de salaire.

Si vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche à la médecine du travail signalez-le à la personne qui vous recevra.